



cos ³⁸

Vous rendre heureux
en étant utile.

GUIDE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

VOUS RENDRE HEUREUX EN ÉTANT UTILE.

Iséroises, Isérois, à vos côtés.

Chaque année, le COS 38 agit avec une ambition simple : vous rendre heureux en étant utile.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure, nous continuons à développer des prestations qui vous accompagnent concrètement au quotidien et dans les moments qui comptent. Chèques Vacances, aides aux loisirs, soutien à la pratique culturelle et sportive, offres pour les familles, vacances à tarifs préférentiels, séjours, sorties et découvertes : autant d'opportunités pour profiter davantage, tout en maîtrisant votre budget.

Parce que les loisirs, les vacances et la culture ne sont pas des extras mais de véritables sources d'équilibre, nous avons à cœur de vous proposer une offre toujours plus riche, accessible et adaptée à vos envies. Que vous rêviez d'un week-end dépaysant, d'une sortie en famille, d'un spectacle, d'un voyage ou d'une activité près de chez vous, le COS 38 est à vos côtés.

Cette année encore, nous vous invitons également à redécouvrir les trésors de notre territoire. Avec les micro-aventures et les week-ends en Isère, chaque offre proposée avec nos partenaires locaux sont autant d'occasions de s'évader sans partir loin. Car l'aventure se trouve souvent à quelques kilomètres de chez soi.

Nous vous souhaitons une belle découverte de cette édition 2026 et surtout de nombreux moments de plaisir, de partage et d'évasion grâce au COS 38.

FANNIE DUPÉ
DIRECTRICE DU COS 38

POUR MES ENFANTS, POUR QU'ILS GRANDISSENT.

LA PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE



JUSQU'À
110€

**Vous avez le droit
à 50 € au minimum par an :
la prime de rentrée scolaire
ou le chèque Loisirs.**

MONTANTS ALLOUÉS

- Maternelle et primaire : 50 € en chèque Cadhoc.
- Collège : 80 € en chèque Cadhoc.
- Lycée, CAP, BEP, étudiant : 110 €.
- jusqu'à 19 ans : 110 € en chèque Cadhoc.
- de 20 à 24 ans : 40 € en chèque Lire.
- + 70 € en chèque Cadhoc.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale et scolarisé de 3 à 24 ans.
- Non cumulable avec le chèque Loisirs.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.

DÉTAILS

- Prime de rentrée scolaire jeune de 3 à 16 ans (période de Juin à Novembre).
- Prime de rentrée scolaire de 17 à 24 ans (période de Septembre à Novembre).

LE PERMIS DE CONDUIRE JEUNE



150€

MONTANT ALLOUÉ : 150 €

CONDITIONS

- Versé une seule fois par enfant, sans condition de ressources, dans la limite des frais engagés, sur présentation de la convocation au permis de conduire.
- Bénéficiaires : par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 17 ans et plus.

L'AIDE AUX VACANCES

Une aide aux vacances, avec condition de ressources, pour les enfants de 3 à 18 ans, de l'adhérent et de son conjoint.

MONTANTS ALLOUÉS

QUOTIENTS COS (en euros)	SEJOURS EN COLLECTIVITÉ (colonie, séjours linguistiques, stage sportif ou culturel, centre aéré)		SEJOURS SCOLAIRES	SÉJOURS EN FAMILLE	FORFAIT CHÈQUES VACANCES	ENFANTS N'ÉTANT PAS À CHARGE FISCALE	
	AVEC HÉBERGEMENT montant /jour/ enfant	SANS HÉBERGEMENT montant /jour/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	SANS FACTURE chèques vacances/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	SANS FACTURE chèques vacances/ enfant
<373	12 €	10 €	10 €	10 €	70 € en CV	3 €	20 € en CV
374 à 487	9 €	8 €	9 €	8 €	50 € en CV		
488 à 613	7 €	6 €	7 €	6 €	40 € en CV		
614 à 695	6 €	5 €	6 €	5 €	30 € en CV		
696 à 860	4 €	4 €	4 €	4 €	20 € en CV		
861 à 923	3 €	3 €	3 €	3 €	-		-
924 à 1 000	2 €	2 €	2 €	2 €			

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint de 3 à 18 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Non cumulable avec le chèque Loisirs.
- Une aide annuelle par foyer, pour un maximum de 21 jours par enfant, du 1er décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.
- Les séjours de types différents ne sont pas cumulables sauf les séjours organisés par l'école, le collège ou le lycée.
- Cumulable avec la participation financière de nos locations, des colonies et séjours linguistiques, de nos courts séjours et de nos micro-aventures.
- Sur production d'une facture acquittée : aide aux vacances allouée sous forme monétaire.
- Sans production de facture : aide aux vacances allouée sous forme de chèques Vacances.

Période : Juin à Novembre

L'ABONNEMENT MAGAZINE JEUNESSE

MONTANT ALLOUÉ : 10 €

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint jusqu'à 15 ans.
- Sur les abonnements magazines Bayard et Milan.
- Tarifs préférentiels en plus de la participation COS 38.

Période : Septembre à Octobre



10€

LES COLONIES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES



JUSQU'À
100€

MONTANTS ALLOUÉS

- Tarifs réduits.
- 100 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- 50 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 4 à 22 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Valable une fois par an sur les colonies et les séjours linguistiques de nos partenaires.

NOS PARTENAIRES COLONIES

UCPA, Zigotours, Visas loisirs, La Ligue de l'Enseignement, Aréven et Supernova Juniors...

NOS PARTENAIRES SÉJOURS LINGUISTIQUES

Action séjours, LEC, CLC et le SILC...

Cette liste n'est pas exhaustive : Retrouvez l'ensemble de nos partenaires et les modalités sur www.cos38.com.

L'AIDE STAGE ANIMATEUR BAFA



220€

MONTANTS ALLOUÉS

- 110 € de participation COS 38.
- Plus 110 € de réduction accordée par notre partenaire IFAC.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 16 à 25 ans.
- Aide annuelle versée à l'issue du stage, dans la limite des frais engagés.
- Durée minimum obligatoire de 4 jours en une ou plusieurs fois.

LES CENTRES DE LOISIRS PARTENAIRES

50€

MONTANT ALLOUÉ : 50 €

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale et scolarisé, de 3 à 18 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.

Nos centres de loisirs partenaires à rayonnement intercommunal attendent vos enfants pour leur proposer des activités uniques !
Le montant alloué est de 50 euros par enfant, valable avec les partenaires GUC Vacances, ACL (uniquement sur les activités spécialisées) et La Fraternelle.

LE GUC VACANCES

Le GUC Vacances organise des accueils collectifs de mineurs à dominante sportive et des séjours multisports.



CONDITIONS

- Valable sur les vacances multisports pendant les vacances scolaires de 4-5 jours.

L'ACL

L'Association des centres de loisirs du bassin Grenoblois accueille les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans dans une quinzaine de structures conviviales et encadrées par des équipes passionnées.



CONDITIONS

- Valable uniquement sur les activités spécialisées au trimestre ou pendant les vacances scolaires.

LA FRATERNELLE

La Fraternelle organise des accueils de loisirs à Bourgoin-Jallieu sans hébergement pour les enfants de 6 à 14 ans pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

Au programme : initiation à une dizaine d'activités sportives (roller, escalade, gymnastique, sports collectifs, badminton...), en alternance avec des activités culturelles et manuelles.



Ce matin,
Marc va bien,
très bien.

Comme Marc, agent d'une commune de l'Isère, profitez des nombreux avantages que confère l'adhésion de votre collectivité au COS 38 : **PRÊTS, LOISIRS, CULTURE, VACANCES, COUPS DE POUCE, SOLIDARITÉ...** Une offre concoctée pour vous et votre famille et qui saura vous offrir des parenthèses de partage et de bonheur bien méritées. Ensemble, contribuons à créer un cadre de travail, où les gens se sentent bien, très bien.

Le COS 38, j'adore. Le COS 38, j'adhère !

**VOTRE COLLECTIVITÉ
N'EST PAS ENCORE
ADHÉRENTE AU COS 38 ?**

SCANNEZ CE QR CODE
ET DÉCOUVREZ
TOUS VOS AVANTAGES



04 76 09 22 57
cos38.com

ACTIF !

**JE RÉALISE MES PROJETS,
JE CONSTRUIS MA VIE.**

LE PRÊT D'HONNEUR

MONTANTS ALLOUÉS 1200€ ou 600€



PRÊT À TAUX
0%

- CONDITIONS**
- Prêt remboursable sur 24 mois (possible sur 12 mois).
 - Mensualités : 50 € pour 1 200 € et 25 € pour 600 euros.
 - Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêtés ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de remboursement.
 - Les adhérents étant en situation de surendettement ne pourront pas avoir accès au prêt d'honneur.
 - Sans frais de dossier et sans intérêt.
 - Cumulable avec le prêt bonifié.
 - Avant chaque demande de prêt, il convient d'être à jour de ses remboursements.
 - Prêt remboursé par un prélèvement sur le salaire.

LE PERMIS DE CONDUIRE ADHÉRENT

MONTANT ALLOUÉ : 150 €



150€

- CONDITIONS**
- Pour l'adhérent qui passe le permis A ou B.
 - Aide versée une seule fois.

LE PRÊT BONIFIÉ

Prêt à la consommation, avec une libre affectation, d'un montant de 1 000 € à 6 000 €, remboursable de 12 à 60 mois.

MONTANTS DE LA BONNIFICATION DES INTÉRÊTS

- Prise en charge de 100 % du montant des intérêts.
- Le taux agent est à 0% pour l'adhérent.
- Frais de dossiers offerts.



- CONDITIONS**
- Par adhérent.
 - Sous réserve d'acceptation du dossier.
 - Cumulable avec le prêt d'honneur.

LE CADEAU MARIAGE & PACS

MONTANT ALLOUÉ : 290 €



290€

- CONDITIONS**
- Par adhérent et par année civile.
 - Nouvelle attribution en cas de remariage et Pacs.

LA PRIME LAYETTE

MONTANT ALLOUÉ : 200 €



200€

- CONDITIONS**
- Par enfant né ou adopté.
 - Accordées à compter du 1er janvier 2027 sous forme de chèque Cadhoc.

SOLIDARITÉ

**J'AI BESOIN DE SOUTIEN,
DANS UN MOMENT DIFFICILE.**

ALLOCATION DÉCÈS



MONTANTS ALLOUÉS

- 1100 € : Pour le décès de l'adhérent isolé (sans conjoint, ayants droits) : versé à la personne qui paye les frais d'obsèques.
- 800 € : pour le décès de l'adhérent en activité.
- 800 € : pour le décès de l'adhérent retraité pendant une période de 12 mois.
- 800 € : pour le décès du conjoint de l'adhérent.
- 800 € : pour le décès de l'enfant de l'adhérent.

WEEK-END SOLIDARITÉ



Le COS 38 organise chaque année un « week-end solidarité » pour les adhérents et leurs familles. Un véritable rapport d'écoute et de proximité est engagé dans la réalisation d'actions sociales de loisirs.

Ce week-end se situe dans cette démarche. Cela permet aux adultes mais surtout aux enfants, malgré les difficultés économiques sous-jacentes, de prendre du repos, de se changer les idées, de se ressourcer et pour certains de découvrir la Méditerranée parfois pour la toute première fois.

SECOURS EXCEPTIONNEL



Une aide financière, d'un montant variable, allouée aux adhérents qui traversent une période difficile suite à des événements de la vie, exceptionnels et imprévisibles.

Un dossier doit être complété par les agents, de préférence avec l'aide d'une assistante sociale, et adressé au COS 38 soit directement soit par le biais de la collectivité. Seront privilégiés les règlements sur la base de factures présentées qui seront totalement ou partiellement payées aux créanciers.

GRATIFICATIONS

MÉDAILLE D'HONNEUR

MONTANTS ALLOUÉS

- 340 € : médaille Or (35 ans d'ancienneté dans la FPT*).
 - 255 € : médaille Vermeil (30 ans d'ancienneté dans la FPT).
 - 205 € : médaille Argent (20 ans d'ancienneté dans la FPT).
- Autres montants décernés uniquement aux sapeurs-pompiers professionnels :
- 400 € : médaille Grand Or (40 ans d'ancienneté dans la FPT).
 - 100 € : médaille Bronze (10 ans d'ancienneté dans la FPT).

* FPT = Fonction Publique Territoriale



CONDITIONS

- Par adhérent titulaire de la médaille d'honneur régionale, départementale ou communale.
- Afin de prendre en compte les cas de détachement entre les différentes fonctions publiques, les diplômes de la fonction publique d'Etat pourront être pris en compte mais uniquement sur les trois niveaux : or, vermeil et argent.

ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

MONTANT ALLOUÉ : 190 €



CONDITIONS

- Par adhérent qui part à la retraite et qui n'a jamais reçu la médaille du travail ou la médaille d'honneur régionale ou départementale.
- Cumulable avec la prime de départ à la retraite.

PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE

LES MONTANTS ALLOUÉS

Cat. A : 300 € | Cat. B : 320 € | Cat. C : 420 €



CONDITIONS

- Par adhérent à l'occasion de son départ en retraite.
- Il convient d'avoir 5 ans d'ancienneté d'adhésion au COS 38 pour pouvoir y prétendre.

LOISIRS



J'AI SOIF DE VACANCES, J'AI FAIM DE DÉCOUVERTES...

LE CHÈQUE LOISIRS

MONTANT ALLOUÉ 50 €

Vous avez le droit
à 50€ au minimum par an :
la prime de rentrée scolaire
ou le chèque loisirs.



CONDITIONS

- Le chèque Loisirs peut se présenter sous forme de chèque Lire, chèque Culture, chèque Vacances, ou chèque Sport et Loisirs.
- Non cumulable avec la prime de rentrée scolaire et l'aide aux vacances.

Période : Mars à Mai.

50€

LE CHÈQUE VACANCES

Pour bénéficier de tous les avantages du chèque Vacances, ouvrez un plan d'épargne !

MONTANTS ALLOUÉS

- Une épargne de 160 € à 300 € sur 5 ou 7 mois.
- Bonifiée de 90 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- Bonifiée de 70 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.
- Un montant total de chèques Vacances de 250 € à 370 € par adhérent et par année civile.

CONDITIONS

- Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêté ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de l'épargne.
- Une épargne par adhérent et par année civile. Deux montants d'épargne possibles par durée.
- Deux supports au choix : chèques-vacances papier ou chèque-vacances connect.

Période : Juin à Septembre

Période de livraison : Avril pour une épargne sur 5 mois, Juin pour une épargne sur 7 mois.

BONIFICATION
JUSQU'À
70€ ou 90€



AIDE CULTURELLE ET SPORTIVE

30€
OFFERTS



Sport, culture, cultivez votre passion !
Le COS 38 vous aide.

Vous êtes un sportif assidu, ou vous souhaitez simplement reprendre une activité physique, dans un club ou une association proche de chez vous.

Vous avez soif de culture et l'été vous a décidé à enfin vous lancer : musique, théâtre, danse, peinture... vous avez trouvé l'activité qui vous passionne, qui vous donnera l'équilibre dont vous avez besoin.

Lancé il y a deux ans, l'aide culturelle et sportive du COS 38 vous permet d'économiser 30 euros sur votre inscription ou votre abonnement.

Ce montant peut venir s'ajouter au 50 euros du chèque Loisirs. Alors on en profite !

CONDITIONS

- 30 € par an, par adhérent.
- Facture acquittée au nom de l'adhérent (obligatoire) pour une activité culturelle ou sportive dans le cadre d'un club, d'une association ou d'un entrepreneur individuel (musique, théâtre, danse, yoga, salle de sport, handball, peinture...).



OFFRE SPÉCIALE « WEEK-END EN ISÈRE »

Pas la peine d'aller à l'autre bout du monde pour se changer les idées et passer de bons moments.

En réservant un séjour chez les hébergeurs engagés dans le projet « Valoriser votre hébergement avec les séjours ALPES ISHERE », vous jouez le jeu de la proximité, de la responsabilité et de l'éthique.

Des valeurs partagées par le COS 38 et l'Agence Isère Attractivité.

Bon séjour chez vous !

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation de 50 € ou 75 € dès 1 nuitée et jusqu'à 150€ pour un séjour d'au moins 5 nuits.



VACANCES ET HANDICAP

LOCATIONS

Bénéficiez de la participation COS 38 sur tous les établissements labellisés « Tourisme et handicap » et sur les partenaires de vacances et les copropriétés du COS 38.

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.
- Remise partenaire accordée avec tous nos partenaires de vacances.
- Offre non cumulable avec la participation de l'offre « Nos locations ».

CONDITIONS

- Valable une fois dans l'année civile, pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Valable sur les partenaires de vacances proposés par le COS 38 et les copropriétés.
- Pour les séjours hors partenaires de vacances COS 38 et copropriétés, justificatif du label « tourisme et handicap ».

SÉJOURS EN GROUPE

Bénéficiez de la participation COS 38 sur les séjours ayant l'agrément « Vacances Adaptées Organisées ».

MONTANTS ALLOUÉS

- 500 € pour un séjour groupe supérieur ou égal à 6J/5N.
- 250 € pour un séjour groupe compris entre 3J/2N et 5J/4N (donc hors courts séjours).

CONDITIONS D'OCTROI

- Valable une fois dans l'année civile, pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Justificatif de l'agrément Vacances Adaptées Organisées (VAO) et d'une immatriculation Atout France.

NOS LOCATIONS

Cumulez la participation COS 38 avec les tarifs préférentiels de nos partenaires vacances, du bouquet Homair, de l'offre week-end en Isère ou de nos copropriétés à Soustons et aux Issambres.

Retrouvez l'ensemble de nos locations, les modalités et la brochure sur www.cos38.com

	Quotient COS 38 inférieur ou égal à 1000	Quotient COS 38 supérieur à 1000
Séjour d'au moins 5 nuits	150 €	100 €
Séjour entre 2 et 4 nuits	75 €	50 €

CONDITIONS

- Par adhérent, valable une fois par an avec les partenaires de vacances du COS 38, le bouquet Homair, l'offre week-end en Isère, et pour les copropriétés à Soustons et aux Issambres.

JUSQU'À
150€

LES PARTENAIRES DE VACANCES



Nos 27 partenaires : Artes tourisme, Azureva, Black sheep, Campings.com, Ceveo, Croisiland , Gîtes de France , Goelia, Greengo , Groupe Pierre & Vacances, Hôtel pour tous, Huttopia, Interhome, Mileade, Odalys, Promovacances Fram, Sandaya, Ucpa, Vacances Andre Trigano, Vacances passion, Vacanceole, Villages clubs du soleil, Villages de gites, VTF, VVF, Yelloh! Villages, Zenitude.

MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif préférentiel grâce au code partenaire.
- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.

LES COPROPRIÉTÉS À SOUSTONS ET AUX ISSAMBRES



Profitez de nos copropriétés à Soustons, en chalet 4 personnes, ou aux Issambres, en chambre 2 ou 4 personnes, dans un Village Club. Sous réserve de disponibilité. Des critères seront appliqués si besoin.

MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif préférentiel copropriété.
- Participation COS de 100 € à 150 € la semaine.
- Période de réservation : février à mars (sous réserve de disponibilité, passée cette date).

LE BOUQUET HOMAIR TOHAPI



Location à partir de 140 € la semaine sur un libre choix parmi une large sélection de destinations.

MONTANTS ALLOUÉS

- Offre exclusive à partir de 140 € la semaine sur la basse saison et jusqu'à -15% en haute saison
- Cumulable avec la participation COS 38 déduite de votre solde (de 100 € à 150 € la semaine)
- Retrouvez l'ensemble des conditions de l'offre exclusive et des modalités applicables d'une année à l'autre sur : www.cos38.com

NOS COURTS SÉJOURS

Différentes destinations sont proposées à l'adhérent, son conjoint et leurs enfants.
Partez avec le COS 38 et profitez des tarifs groupes.



MONTANTS ALLOUÉS

- La participation COS 38 est forfaitaire et vient en déduction du prix public.
- Vous obtenez ainsi le tarif COS 38 dans la brochure des courts séjours.

PUBLICS SPÉCIFIQUES

- Participant en situation de handicap : participation de 90 % du tarif public pour l'enfant (jusqu'à 22 ans), le conjoint ou l'adhérent en situation de handicap, dans la limite de 400 € non cumulable avec la participation (forfait) des courts séjours et valable une fois dans l'année civile.
- Correspondant(e) COS 38 : participation supplémentaire de 50 € pour les correspondants COS 38, valable une fois dans l'année civile (courts séjours, circuits ou micro-aventures).



Participation COS 38	Court séjour culturel	Court séjour familial
Adhérent	300 €	200 €
Conjoint	250 €	100 €
Enfant de 15 à 22 ans	250 €	250 €
Enfant de 12 à 14 ans	250 €	240 €
Enfant de moins de 12 ans	200 €	230 €

Édition des brochures

Printemps/été : Parc d'attraction.

Automne : Grandes villes européennes.

Brochures téléchargeables sur www.cos38.com

NOS MICRO-AVENTURES

Ce nouveau concept d'aventure de proximité, mêlant expériences de pleine nature et exploration de soi, s'adresse aux familles ou aux adultes uniquement.

Des micro-aventures individuelles, allant du week-end jusqu'à la semaine, permettant de s'inscrire à la date de son choix.

Edition de la brochure : hiver

Brochures téléchargeables sur www.cos38.com



MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de 40% du tarif public du séjour pour l'adhérent, son conjoint et ses enfants (jusqu'à 22 ans).
- Participation supplémentaire de 50 € du COS 38 pour les correspondants COS 38, valable une fois dans l'année civile (courts séjours, circuits ou micro-aventures).

NOS CIRCUITS

La promotion du tourisme solidaire est un objectif assumé du COS 38. Ces circuits solidaires s'inscrivent complètement dans ses valeurs d'éthique et de solidarité.

Ces circuits à l'étranger hors du commun sont organisés en partenariat avec Tétrakty, ONG Grenobloise de développement local. Ces structures ont besoin de tester des itinéraires et d'aider les acteurs locaux du tourisme à se professionnaliser. Il vous est proposé, en tant que voyageur, de les aider à finaliser cette offre. Grâce à vous, le développement éco-touristique fait un pas en avant !

Edition de la brochure : automne

Brochures téléchargeables sur www.cos38.com

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de l'ordre de 20 % à 40 % du tarif préférentiel du circuit pour l'adhérent et son conjoint.
- Correspondant(e) COS 38 : participation supplémentaire de 50 € pour les correspondants COS 38, valable une fois dans l'année civile (courts séjours, circuits ou micro-aventures).



PARTICIPATION
JUSQU'À
40 %
DU TARIF
PRÉFÉRENTIEL

PROFITEZ-EN

Avec votre CARTE COS 38 et la billetterie en ligne, accédez et profitez de tous les avantages culturels, spécialement concoctés pour vous.

VOS AVANTAGES CARTE COS 38 AVEC NOS PARTENAIRES



LA CARTE COS 38

Elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits sur les forfaits de ski, les billets de concerts et festivals isérois partenaires.

Les +++

Profitez d'une participation COS 38 de 60€ sur vos concerts et spectacles, en plus des tarifs réduits accordés sur présentation de votre carte COS 38 :

- 40€ de participation COS 38 (5€ par billet dans la limite de 8 par an).
- La Fabrique opéra : 20€ de participation COS 38 (10 € par billet dans la limite de 2 par an).
- RDV sur votre espace perso pour demander votre participation manifestation culturelle.

VOTRE CARTE COS 38 DIRECTEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE

Depuis cette année, vous pouvez présenter directement votre carte dématérialisée du COS 38 à nos partenaires. Il vous suffit d'accéder à votre espace perso avec votre smartphone, et le coup est joué !

NOUVEAU



LA BILLETTERIE EN LIGNE

Accessible sur savatou.fr, elle permet d'acheter et réserver ses billets de cinéma, d'entrées au parc de loisir de proximité et plus encore !

Les +++

Activez votre compte sur le site savatou.fr et accédez gratuitement à la billetterie en ligne à tarifs réduits. Grâce au COS 38, vos loisirs et vos sorties vous coûtent moins chers !

- Profitez d'une participation COS 38 de 80 € sur vos sorties ciné, cirques et dans les parcs de loisirs de proximité en plus des tarifs réduits Savatou depuis la billetterie en ligne.
- Simple et facile, la participation du COS 38 y est déjà déduite.

ACTIVEZ VOTRE COMPTE SUR LE SITE DE SAVATOU
www.savatou.fr

ET ACCÉDEZ GRATUITEMENT À LA BILLETTERIE EN LIGNE À TARIFS RÉDUITS.



Tarif réduit pour l'adhérent, son conjoint et leurs enfants.
Ski Set : remise jusqu'à -60%.

STATIONS DE SKI EN ISÈRE

- Les 7 Laux,
- Chamrousse,
- Autrans Méaudre,
- Lans en Vercors,
- Gresse en Vercors,
- Alpe d'Huez,
- Les 2 Alpes,
- Alpe du Grand Serre
- Le Collet.

FESTIVALS EN ISÈRE

La Fabrique Opéra, Festival Berlioz, Jazz à Vienne, La Fête du travailleur Alpin, Les Belles Journées, MagicBus, Musilac, Vercors en Lumières, Festival Barbara, Festival Bien Lbourgeon, Festival Zephir, Musée électronique.*

(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)



Festival Jazz à Vienne - ©Eliot Hubert

MONTANTS ALLOUÉS FESTIVALS ET SALLES DE SPECTACLES

- Tarifs réduits
- Participation COS 38 de 5 € par place dans la limite de 8 par an.

Rendez-vous sur votre
ESPACE PERSO
pour les participations
spectacles

Rendez-vous
sur votre
ESPACE PERSO
pour les participations
spectacles

SALLES DE SPECTACLES EN ISÈRE

La Belle électrique, Le Grand Angle de Voiron,
Le Cairn à Lans-en-Vercors, Le Théâtre en Rond
à Sassenage, le Musée en Musique, le Centre culturel
Jeannine Creissels à Saint-Martin d'Uriage,
l'Heure Bleue et l'ECRP à Saint-Martin d'Hères,
Le Jeu de Paume à Vizille, La Faïencerie à La Tronche,
Le Laussy à Gières, L'Agora à St Ismier, Le Diapason
à Saint-Marcellin, La MC2, Le Pot au Noir à
Saint-Paul-lès-Monestier, La Basse-Cour de Grenoble,
La Halle Tony Garnier, le Summum et l'Auditorium,
Le Coléo à Pontcharra, L'Oriel à Varcès, L'Hexagone
à Meylan, L'Odysée, L'Autre rive à Eybens*.

(*liste non exhaustive :se référer au site
www.cos38.com)

AUTRES PARTENARIATS

- Les Glénants : tarifs réduits dans la 1ère école de voile
d'Europe (de -5 % à -10 %).
- Myster Fly CE
- Voiture pour tous
- Presse Easialy
- Abaque soutien scolaire

VOS AVANTAGES AVEC LA BILLETTERIE EN LIGNE

FLASHEZ CE QR CODE



OU RENDEZ-VOUS
SUR

www.savatou.fr/connexion-billetterie-cos38

MONTANTS ALLOUÉS FESTIVAL ET SALLES DE SPECTACLES

- Tarifs réduits
- Participation COS 38 de 5 € par place dans la limite
de 8 par an.



JUSQU'À
40€

CINÉMA & CIRQUE « À PRIX DOUX »

- 40 € de participation COS 38, en plus
de tarifs réduits Savatou (5 € par billet
dans la limite de 8 par an).
- La participation COS 38 est déduite
à la commande.

PARC DE LOISIRS DE PROXIMITÉ

- 40 € de participation COS 38, en plus des tarifs
réduits Savatou (5 € par billet dans la limite
de 8 par an).
- Parcs de loisirs partenaires :
Aquarium de Lyon, Bois des Lutins, Cosmocité,
Domaine des Fauves, Elfy Parc, Espaces Loisirs
de Villard de Lans, Ferme aux Crocodiles,
Grotte de Choranche, Le Pal, Magie des
Automates, Miripili, Parc des Oiseaux,
Safari de Peaugres, Vitam espace aquatique,
Vulcania, Walibi, Zoo de Saint Martin la Plaine.
- La participation COS 38 est déduite
à la commande.

JUSQU'À
40€



LA CARTE LOISIR SAVATOU

La carte SAVATOU permet
à chaque adhérent et à sa famille
l'accès aux loisirs, au sport, à la culture
et au tourisme à tarif réduit.

CONDITIONS

- La carte SAVATOU est valable du 1^{er} Novembre N
au 31 Octobre N+1.
- Participation COS 38 sur le coût de cette carte
(de 35% à 100%).
- Période de souscription de Novembre à Février.

ADHÉRER AU COS 38



LAISSEZ VOUS GUIDER !
Le COS 38 a conçu un TUTO pour vous aider dans votre adhésion.
Il vous suffit de flasher ce QR code.

Qui peut adhérer ?

Tous les agents des collectivités adhérentes au COS 38 peuvent bénéficier des prestations dès lors qu'ils disposent d'un contrat ou d'un arrêté d'une durée minimale de 4 mois à venir à la date d'adhésion au COS 38. Contactez le correspondant COS 38 de votre collectivité pour obtenir votre bulletin d'adhésion.

Votre correspondant COS 38

Votre correspondant est votre interlocuteur privilégié au sein de la collectivité.

- Il vous informe sur les prestations et actualités du COS 38 ;
- Il répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches ;
- Il vous remet vos avantages et chèques (Cadhoc, Lire, ANCV, etc.).

Votre cotisation

La cotisation mensuelle est partagée entre l'agent et la collectivité :

Agent : 0,10 % du traitement de base

Collectivité : 0,90 % du traitement de base

Votre quotient COS 38

Certaines prestations sont attribuées selon votre quotient COS 38.

Ce quotient tient compte de votre situation familiale et peut être plus avantageux que celui de la CAF.



TESTEZ NOTRE SIMULATEUR DE VOTRE QUOTIEN COS 38.

En flashant ce QR Code ou en rejoignant ce lien :

<https://www.cos38.com/contenu/125/13/cos38/informationspratiques/quotient-cos-38.html>

Votre espace perso

Accessible 24h/24 et 7j/7, votre espace perso vous permet de :

- Demander vos prestations en ligne ;
- Déposer vos justificatifs ;
- Suivre vos demandes ;
- Vous préinscrire aux voyages organisés COS 38 : courts-séjours, circuits et micro-aventures.

Pour créer votre compte, rendez-vous sur www.cos38.com et saisissez votre numéro d'adhérent figurant sur votre carte COS 38.

Retrouvez l'ensemble des prestations et conditions d'attribution sur : www.cos38.com

**SPÉCIAL
RETRAITÉS**

**Grâce au COS 38,
la retraite vous
sourit.**

COUPS DE POUCE
Bénéficiez du
« secours exceptionnel »
INCLUS

Tous les agents retraités peuvent adhérer à condition d'avoir été adhérent au COS 38 durant au moins 5 ans en position d'activité et d'être partis à la retraite à partir d'avril 2024.

VOS PRESTATIONS DESTINATION VACANCES !

Une prestation par an et par adhérent au choix parmi :

- Nos locations : 75 euros de participation
- Nos courts séjours culturels : 150 € de participation pour l'adhérent et 125 € pour le conjoint
- Nos micro-aventures : 20% du tarif public
- Nos circuits : participation identique aux actifs
- 75€ de chèques Vacances

AVANTAGE CARTE COS 38 : PARTICIPATION DEPUIS VOTRE ESPACE PERSO.

- Forfait de 40 € pour les salles de spectacle et festivals partenaires (5 € par billet sur 8 billets maxi).

ACCÈS GRATUIT À LA BILLETTERIE SAVATOU

- Forfait de 40 € pour le cinéma et le cirque (5 € par billet sur 8 billets maxi)
- Forfait de 40 € pour les parcs de loisirs de proximité (5 € par billet sur 8 billets maxi).

ENVIE DE PLUS DE SORTIES

- Profitez d'une journée culturelle organisée par le COS 38 pour l'adhérent et un accompagnant !
- N'oubliez pas de prendre votre carte loisirs Savatou. Une participation de 10€ sur le coût de cette carte Loisirs vous sera demandée. Elle vous donnera droit à de nombreux avantages.

LA COTISATION COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'adhésion est annuelle du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année.
- La cotisation est de 30 €

COMMENT ADHÉRER ?

- La démarche est volontaire de votre part, l'employeur n'intervient plus dans votre adhésion. Il vous appartient de la renouveler chaque année en envoyant au COS 38 votre formulaire d'adhésion. (www.cos38.com / onglet retraités).
- L'adhérent peut faire sa demande d'adhésion du 1^{er} Janvier au 31 Octobre de l'année.

SUIVEZ NOS ACTUS ET BONS PLANS !

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

Vous recevrez chaque mois
un résumé des temps forts
et des infos à ne pas manquer.

FLASHEZ CE QR-CODE



OU CLIQUEZ
SUR CE LIEN

[Lien espace perso](#)

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

« Likez » nos pages pour ne rater aucune
campagne de prestations et pour interagir
avec d'autres adhérents.

INSTAGRAM



Lien
INSTAGRAM

FACEBOOK



Lien
FACEBOOK

LINKEDIN



Lien
LINKEDIN

**POUR TOUTE DEMANDE,
LE COS 38 SE TIENT
À VOTRE DISPOSITION**

**COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ISÈRE
COS 38**

416 rue des Universités - CS 70 098
38402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX
Tél. 04 76 09 22 57
Email : secretariat@cos38.com
www.cos38.com